

Le 28 mars 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N°DP 2024-118

Construction, aménagement, entretien et  
gestion d'équipements culturels et sportifs  
d'intérêt communautaire

Demande de subvention auprès du  
Département de la Loire  
au titre du  
Contrat Négocié II

Construction d'un centre aqualudique

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	04 AVR. 2024
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant les déficits significatifs des piscines (piscine Lucien Burdin au Coteau et Nauticum à Roanne) présentes sur le territoire de l'Agglomération, que celles-ci ne répondent plus aux attentes des habitants et que leur fermeture est planifiée ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite construire un centre aqualudique, avenue Charlie Chaplin à Riorges ;

Considérant que le futur complexe constitue un équipement hyper-structurant à multiples vocations : éducative / sportive / loisirs-forme-santé-bien-être / ludique, fonctionnant toute l'année, intégrant des aménagements ciblés de détente estivale (type « parc aquatique ») pour les résidents et les touristes ;

Considérant que le futur complexe se veut vertueux et durable avec un recours massif aux énergies renouvelables, des investissements pour pouvoir garantir une sobriété énergétique (récupération de chaleur fatale) et pour préserver la ressource en eau (filtre à perlite, récupération de l'eau de pluie et bassins pour arrosage et nettoyage) ;

Considérant que le Département de la Loire a délibéré en commission permanente le 18 décembre 2023 pour approuver une enveloppe de soutien financier à hauteur de 8 200 000 € sur le territoire de Roannais Agglomération avec un fléchage à hauteur de 5 700 000€ pour le centre aqualudique ;

Considérant que dans le cadre de ce projet, le plan de financement est le suivant :

<b>Financement</b>			
<b>Dépense</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Recette</b>	<b>Montant</b>
Travaux	42 716 000 €	Département de la Loire	5 700 000 €
<i>Structure, clos et couvert</i>	<i>17 733 000 €</i>		
<i>Second Œuvre – finitions</i>	<i>8 527 000 €</i>		
<i>Equipements techniques</i>	<i>12 931 000 €</i>		
<i>Aménagements extérieurs</i>	<i>3 525 000 €</i>		
		Agence nationale du Sport (Equipements structurants)	1 500 000 € à solliciter
		ADEME (Fonds Chaleur)	500 000 € à solliciter
		FEDER (AAP urbain)	2 000 000 € à solliciter
		Région AURA	8 000 000 € à solliciter
		Autofinancement	25 016 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 716 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 716 000 €</b>

**DECIDE**

- De solliciter une subvention à hauteur de 5 700 000 € auprès du Département de la Loire dans le cadre du Contrat Négocié II pour le projet de construction d'un centre aqualudique.

*Par délégation du Conseil Communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne